

## A LA UNE

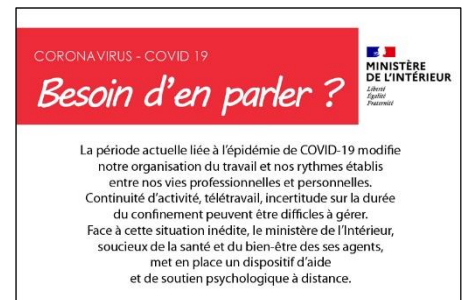
### Reconfinement

En présentiel ou en télétravail, je continue à m'informer sur l'Intranet de l'action sociale : > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php>



#### Le service social est à votre écoute

Dans le contexte de crise sanitaire, le réseau du service social du ministère poursuit ses activités à distance, par téléphone et messagerie. N'hésitez pas le contacter pour une écoute, un conseil, un soutien aux démarches, ainsi que toute difficulté d'ordre personnel ou professionnel.



L'annuaire en ligne sur le site Intranet de l'action sociale rassemble les coordonnées des assistants et des conseillers techniques régionaux de service social :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/reseaux/180-le-service-social-des-personnels>

En cas de difficulté pour joindre un assistant de service social, il convient de s'adresser aux conseillers techniques régionaux ou à la conseillère technique nationale pour le service social, qui répondent de 8 h 30 à 20 h 00 du lundi au vendredi.

#### Un soutien psychologique pour vous

Les numéros d'aide psychologique ouverts pendant le premier confinement par le ministère de l'Intérieur sont toujours joignables. Si vous ressentez le besoin d'être écouté et soutenu par un psychologue, n'hésitez pas à solliciter cette aide.

- **Si vous travaillez au sein du Secrétariat général** : préfectures, sous-préfectures, administration centrale, et quel que soit votre statut, vous pouvez utiliser le numéro suivant : **0 800 100 124**.

- **Si vous travaillez au sein de la Police nationale et de la Gendarmerie**, appelez le numéro suivant : **0 805 230 405**. Ces numéros sont gratuits, confidentiels, anonymes et joignables 7j/7 et 24h/24.

Un service en ligne est également accessible sur <http://www.psy.fr> par l'intermédiaire d'échanges sous forme de tchat ou mail avec les codes suivants : nom d'utilisateur > **ministere** et mot de passe > **interieur**

Dans le contexte du reconfinement, suite à l'aggravation du nombre de contaminations à la covid-19 et à la nécessité de protéger la santé des agents comme des usagers du service public, le recours au télétravail s'amplifie à nouveau dans les services. Suite aux circulaires du 29 octobre 2020 de la Ministre de la Transformation et de la fonction publiques et du Ministère de l'Intérieur, des organisations de travail doivent être mises en place pour intégrer jusqu'à 5 jours de télétravail par semaine pour les agents dont les missions peuvent être exercées à distance et chaque fois que cela peut être concilié avec les nécessités de service, l'ensemble des activités du ministère devant être maintenues. Au-delà des formations que les ministères ont mises en place pour leurs managers et leurs agents, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a mis en ligne sur son site internet un guide intitulé « Télétravail et travail en présentiel », comportant des préconisations sur :

- l'organisation du travail ;
- la facilitation du travail au quotidien ;
- le suivi des activités ;
- le vivre ensemble ;
- la communication
- le bien-être au travail ;
- les outils et équipements ;
- faire vivre une dynamique d'amélioration continue.

Ces thématiques sont traitées à la fois sous l'angle du manager qui anime un collectif et des personnes mais aussi sous l'angle de l'agent qui est membre d'un collectif et acteur.

Parmi les mots clés de ce nouveau mode de travail figurent : organisation, autonomie, responsabilisation, management par objectifs, confiance, mais pour en découvrir bien d'autres, vous êtes invités à consulter le guide à l'adresse suivante :

> [https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/covid-19/kit\\_teletravail\\_et\\_travailenpresentiel.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/covid-19/kit_teletravail_et_travailenpresentiel.pdf)



Références des derniers textes sortis en matière de télétravail au ministère de l'Intérieur :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/toute-l-actualite/740-poursuite-de-la-lutte-contre-le-covid-19>

## La réforme de la gestion des retraites au sein du ministère de l'Intérieur

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur demanderont leur retraite en ligne, au minimum 6 mois avant la date de départ souhaitée, sur le site Internet de l'ENSAP (> <https://ensap.gouv.fr>), qu'ils utilisaient jusqu'à présent pour consulter leurs fiches de paie ou leur compte individuel retraite. La procédure sera entièrement dématérialisée par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne.

Les agents ayant ouvert des droits dans d'autres régimes pourront effectuer une seule demande pour l'ensemble des régimes de retraite, de base et complémentaire où ils auront cotisé, en se connectant sur le site Info retraite (<https://www.info-retraite.fr>). Ils pourront également y visualiser les trimestres acquis dans chacun des régimes. A l'issue de cette démarche, ils seront orientés sur le site de l'ENSAP pour leur retraite de fonctionnaire de l'État afin de finaliser leur demande de pension.

Le Service des Retraites de l'État (SRE) devient l'interlocuteur unique de tous les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. L'ENSAP est l'outil d'information retraite et de réalisation des démarches administratives à utiliser.



### Quels sont vos interlocuteurs ?



### En pratique :



A tout moment, vous pouvez suivre l'état de votre demande sur votre compte ENSAP.

### Comment cela fonctionne ?

sur youtube : [https://youtu.be/2gF7\\_SR10-0](https://youtu.be/2gF7_SR10-0)  
ou sur dailymotion : <https://dai.ly/x7vx5pa>

### Pour en savoir plus :

ENSAP : <https://ensap.gouv.fr>  
SRE : <https://retraitesdeletat.gouv.fr> – Tél. 02 40 08 87 65  
Portail Inter-Régimes : <https://www.info-retraite.fr>  
RAFP : <https://www.rafp.fr>

### Les journées de la sécurité routière au travail du 16 au 20 novembre 2020

La délégation à la sécurité routière du ministère de l'Intérieur organise la 4<sup>e</sup> édition des journées pour la sécurité routière au travail. Le ministère de l'Intérieur, en tant qu'employeur est donc particulièrement mobilisé, dans la protection et la sécurité de ses agents sur leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels durant leur journée de travail. Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail.

Dans un format dématérialisé cette année compte tenu du contexte sanitaire, la délégation à la sécurité routière propose des animations en ligne sur son site internet.

Ainsi **une conférence est retransmise en direct le lundi 16 novembre à 12 heures** sur la notion du vivre ensemble dans l'espace public, conférence tenue par Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste.

Afin de s'inscrire pour la suivre en direct :

<https://inscription-securiteroutiereautravail.fr/>

ou en replay : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/les-journees-de-la-securite-routiere-au-travail>

Sur cette même page, vous retrouverez notamment des modules interactifs permettant de simuler les différents risques routiers : distraction par la lecture d'un sms, drogues, alcool, distance d'arrêt et champs de vision en voiture et moto mais aussi des checklists voiture, moto, vélo et... trottinette électrique !



## FAMILLE

### Bientôt la fin du 1<sup>er</sup> trimestre...

**Votre enfant a rencontré des difficultés depuis la rentrée scolaire ?**

Pour l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur, la fondation Jean Moulin propose des réductions entre 20 et 40 % auprès d'organismes reconnus dans le soutien scolaire : Anacours, Bordas, Complétude, Cours Legendre. Suivant ces organismes, les frais de dossiers peuvent être offerts et le paiement par CESU possible. Vous pouvez également vous renseigner sur les offres de votre CLAS, certaines subventionnent des aides au soutien scolaire sous diverses formes : cours individuels, société spécialisée, plate-forme numérique. Dans ce cadre, la CLASAC renouvelle, pour les personnels de l'administration centrale, son offre CAMPUS-PARENTALITE.



**Prenez contact avec le correspondant d'action sociale de votre service pour connaître les offres existantes.**

**Pour en savoir plus :** <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-enfants/apres-lecole/soutien-scolaire/>

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/toute-l-actualite/754-campus-parentalite>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### SEDD du 18 septembre au 8 octobre 2020 : grâce à vous, différents événements ont pu être réalisés

**Trois semaines d'animations et de challenges** ont eu lieu dans le cadre de La Semaine Européenne de Développement Durable (SEDD), du 18 septembre au 8 octobre. Les thématiques des déchets, de la mobilité douce, de la biodiversité et des objectifs de développement durable ont été abordés.

Une cleanwalk a été réalisée en partenariat avec le Ministère des sports, cette « chasse aux déchets » avait pour but de débarrasser le parc de Bercy des détritrus.

De plus, un prêt de vélos à assistance électrique Véligo ainsi que des ateliers de marquage de vélos ont été proposés aux agents.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la Covid-19, il a fallu s'adapter et de nombreux événements se sont déroulés en dématérialisé, avec entre autres, une vidéo pour apprendre à confectionner son masque en tissu, un défi écoresponsable pour initier des gestes simples au quotidien et un concours de recettes végétariennes. Enfin, le 2<sup>e</sup> appel à projet biodiversité a été lancé.

Une conférence en ligne sur les bienfaits de l'activité physique et des entretiens téléphoniques pour des bilans alimentaires personnalisés ont été proposés par la mutuelle Intériale. La mutuelle MGP a également contribué, par ses ressources en ligne, à démontrer que les enjeux convergeaient entre la santé, la mobilité et le développement durable.

Nous vous donnons rendez-vous pour la **Semaine de Réduction des Déchets à partir du 23 novembre 2020**, l'édition sera 100 % dématérialisée.

**Pour en savoir plus :**

Site du développement durable du ministère de l'Intérieur : > <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>



### Séminaire du SSPO : la DRCPN a réuni son réseau de psychologues le 13 octobre 2020

Le séminaire national du Service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) s'est tenu dans un format adapté au contexte sanitaire. Les psychologues de ce service, en présentiel à Lumière ou en visioconférence depuis une quinzaine de sites distants, en métropole et en Outre-mer, ont assisté à plusieurs présentations institutionnelles et cliniques, notamment sur la formation des commissaires au management ou sur le thème de la souffrance au travail et des psychopathologies liées au travail. Les diverses interventions ont suscité des discussions nourries.

Frédéric Veaux, directeur général de la Police nationale, était présent et a témoigné aux psychologues du réseau de sa reconnaissance pour leur action au service des policiers durement éprouvés au quotidien.



## SANTÉ

### Médecine de prévention : quelles sont les évolutions apportées par le décret du 27 mai 2020 ?

La médecine de prévention au sein du système de santé au travail s'assure du suivi médical individuel des agents et des conditions de travail. Le rôle du médecin consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé. Il est le conseiller de l'employeur, des agents, des représentants du personnel et des services sociaux sur les différentes questions relatives à la santé au travail.



Le décret 2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'État modifie le décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique de l'État afin de répondre à la pénurie des médecins de prévention. A cet effet, le décret du 27 mai 2020 développe les opportunités permises par les évolutions de la technologie et fait le choix de la pluridisciplinarité.

Les nouvelles dispositions visent à donner la possibilité aux professionnels de santé d'effectuer des consultations médicales ou soignantes à distance dans les conditions comparables à celles pratiquées en télémédecine.

Le principe du développement de la pluridisciplinarité en santé au travail consiste à renforcer la présence des infirmiers et d'étendre leur domaine de compétence dans le cadre de protocoles écrits, aux visites quinquennales qui deviennent des « visites d'information et de prévention », aux visites intermédiaires pour les agents bénéficiant d'un suivi médical renforcé, ainsi qu'aux actions sur le milieu professionnel (ergonomie des postes, visite de site...). Les infirmiers en santé au travail devront suivre une formation en santé au travail.

Le rôle du médecin en tant que coordinateur de l'équipe pluridisciplinaire est réaffirmé. Le renforcement des possibilités de mutualisation des services de médecine de prévention entre les trois versants de la fonction publique est un axe majeur de la réforme pour faire face aux besoins de recrutement de médecins du travail dans certaines régions.

Les critères de définition des agents concernés par la surveillance médicale renforcée restent identiques. Le principe de la définition par le médecin de la nature et de la fréquence des visites demeure également inchangé. Cependant, la fréquence de ces visites passe d'un à quatre ans maximum, avec la mise en place d'une visite intermédiaire pouvant être effectuée par un infirmier en santé au travail ou un collaborateur médecin. Les agents qui ne sont pas concernés par la surveillance renforcée bénéficient d'une visite d'information et de prévention, cette visite pouvant être réalisée par un infirmier en santé au travail ou un collaborateur médecin dans le cadre d'un protocole écrit. Le professionnel de santé peut si nécessaire, orienter l'agent vers un médecin. L'agent conserve la possibilité d'être reçu, à sa demande, par un médecin.

Enfin, le décret modifie la dénomination « médecin de prévention » en « médecin du travail » en cohérence avec l'existence d'un vivier unique de professionnels.

**Site Intranet de l'action sociale :**

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/reseaux/94-la-medecine-de-prevention>

## Journée prévention santé à la préfecture de Blois

Le 15 octobre 2020, la préfecture de Loir-et-Cher a accueilli l'équipe des intervenants sélectionnés par les mutuelles MGP et Intériale pour animer sa Journée Prévention Santé, co-organisée avec le ministère de l'Intérieur (DRH/SDASAP).

Pour l'occasion, le préfet de Loir-et-Cher a mis à disposition les salons de sa résidence; c'est donc dans un décor exceptionnel et permettant de respecter les gestes barrières que se sont déroulées les activités proposées.

Au programme : une conférence sur l'ergonomie, des ateliers collectifs (initiation à la sophrologie, études de l'ergonomie de postes de travail) et individuels (cohérence cardiaque et analyse du taux de stress, bilan alimentation, analyse de la composition corporelle).

47 agents ont participé aux diverses activités et ont ainsi saisi l'opportunité de faire le point sur leur état de santé et de découvrir des techniques pour apprendre à gérer le stress.

À en croire les nombreux commentaires positifs des participants, ce fût une journée utile et réussie, la majorité d'entre eux souhaitant prolonger l'expérience.

**Contact :** Marianne Derieuw – DRHMM – Cheffe du bureau des ressources humaines et de l'action sociale  
[marianne.derieuw@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:marianne.derieuw@loir-et-cher.gouv.fr) - Tél. **02 54 81 55 10**



## JPS Police « module nuiteux » à la DDSP d'Amiens

La première action « spéciale nuiteux » a pu avoir lieu le jeudi 8 octobre, de 21 heures à 22 heures à la DDSP d'Amiens, dans le total respect des conditions sanitaires. Une vingtaine d'agents, nuiteux, a pu assister à cet atelier construit pour les fonctionnaires de Police affectés en service de nuit.

En quoi le sommeil et l'alimentation des travailleurs de nuit peuvent être altérés ? Comment optimiser son sommeil et son alimentation quand on travaille en horaires décalés ? Autant de questions, auxquelles l'intervenante sophrologue a répondu, en terminant cette première partie par des mises en pratique et des apprentissages de techniques favorisant l'entrée dans le sommeil ou la récupération rapide.

La thématique des troubles musculo-squelettiques a également été abordée via un exercice très bénéfique alliant libération des tensions, étirements et respiration.

Les agents, qui se sont volontiers prêtés aux exercices proposés, sont ressortis satisfaits, ainsi que toutes les parties prenantes présentes pour cette initiative : la DDSP et nos partenaires : Intériale et MGP.

**Cette action s'est poursuivie sur le site de la DDSP toute la journée du vendredi 9 octobre.**

**Contact :** DRCPN/SDPAS/BPQVT/Pôle partenariats : **01 80 15 46 81** ou **01 80 15 48 49**.



## ACTIONS SOCIALES

### Lancement du dispositif MAMHIQUE en Seine-Saint-Denis

Afin d'aider les fonctionnaires de Police qui travaillent la nuit à mieux concilier vie familiale et professionnelle, le ministère de l'Intérieur, depuis 2005, fait appel au dispositif MAMHIQUE (Mode d'Accueil Mutualisé en Horaire Atypique), porté par la Mutualité française. Le bureau des politiques ministérielles de l'enfance et du logement de la SDPAS/DRCPN a accompagné le déploiement du dispositif dans le département de Seine-Saint-Denis afin de répondre aux besoins des fonctionnaires de la Police nationale, notamment ceux de la DDSP et de la Police aux frontières à Roissy qui ont des horaires de nuit, tôt le matin, tard le soir, le week-end et les jours fériés. MAMHIQUE s'inscrit en complément des modes d'accueil standard et constitue une réponse personnalisée aux obligations de travail de nuit des agents de ce département. Le coût du service de mise en relation assuré par la Mutualité française et le surcoût lié aux horaires de nuit sont pris en charge par l'administration. La convention de partenariat au dispositif MAMHIQUE en Seine-Saint-Denis a été signée le 1<sup>er</sup> octobre dernier au bénéfice de 14 familles.

### Séjour de cohésion organisé par la DRCPN/SDPAS

Du 12 au 14 octobre 2020, un séjour de cohésion au profit de 7 policiers blessés en service a été organisé par la mission d'accompagnement des blessés de la SDPAS/DRCPN, en partenariat avec la Fédération sportive de la Police nationale et la mutuelle INTERIALE.

Le directeur général de la Police nationale a souhaité offrir à ces policiers un moment de cohésion et de repos dans un cadre dépaysant au sein d'un gîte "Au cœur du domaine" à Orly-sur-Morin (77). Les temps d'échange et les animations proposées (randonnée pédestre, jeux de cohésion, sophrologie, etc.) ont été fortement appréciés, ainsi que le dîner en présence du directeur général de la Police nationale, du directeur des ressources et des compétences de la Police nationale, de la sous-directrice de la Prévention de l'accompagnement et du soutien et de son adjointe.



## VIE PRATIQUE

### Quelles solutions trouver en cas de difficultés à rembourser son crédit immobilier ?

Un accident de la vie, décès, invalidité, aide d'un proche, coût d'un voyage imprévu, vos revenus ont baissé et vous n'arrivez plus à rembourser vos mensualités sans déséquilibrer votre budget, être à découvert rapidement, etc...

Parlez-en à votre établissement bancaire rapidement afin de lire avec un conseiller, votre offre de prêt.

En effet, celle-ci prévoit-elle un report ou des réductions des mensualités ? Si ce n'est pas le cas, sollicitez un délai de paiement auprès de votre banque par écrit. Elle peut convenir d'un accord amiable ou le refuser.

En fonction des circonstances à l'origine de vos difficultés financières, votre assurance emprunteur peut couvrir vos mensualités, selon les dispositions de votre contrat.

Si la banque refuse, il est toujours possible d'obtenir du tribunal judiciaire, une suspension judiciaire des échéances de prêt pouvant aller jusqu'à deux ans. Il faut pouvoir justifier que les difficultés financières rencontrées soient temporaires.

Si la perte de ressources est définitive et que la situation risque de ne pas s'améliorer, vous avez intérêt à recourir à la procédure de surendettement.

Lorsque l'offre de prêt prévoit l'aménagement possible des échéances pendant une certaine période : que choisir ?

- la suspension temporaire du crédit : il s'agit du report des échéances soit partiel : vous suspendez le remboursement du capital pendant une période définie, mais continuez de rembourser les intérêts, soit total : vous ne remboursez ni le capital ni les intérêts pendant une période donnée. Dans les deux cas, vous continuez de rembourser l'assurance mensuelle du prêt.

Les mensualités reportées sont à payer à la fin du crédit. La suspension peut aller d'un à douze mois, en une ou plusieurs fois. L'allongement de la durée de remboursement génère des intérêts supplémentaires.

- la modulation des échéances de prêt : il s'agit de négocier avec votre banque une baisse des mensualités initialement définies.

Une clause de modularité doit figurer dans votre contrat et permet de diminuer les mensualités de 10 à 30% de l'échéance selon les banques. Cela est réservé à ceux qui remboursent un crédit immobilier depuis deux ans minimum et dans la limite d'un allongement de la durée du prêt de deux ans maximum.

Si aucune clause de modularité ne figure dans votre contrat, vous pouvez essayer de négocier une solution avec votre banque afin d'éviter les impayés.

Enfin, n'oubliez pas que le Ministère de l'Intérieur propose plusieurs aides correspondant à des situations diverses et qui peuvent vous permettre de faire face à des difficultés financières.

Pour ce faire, consultez l'Intranet de l'action sociale afin de déterminer celle qui sera la plus en adéquation :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/aides>

Vous pouvez également vous rapprocher de votre assistant social en charge du suivi de votre service afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé qui vous permettra de faire le point :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/reseaux/180-le-service-social-des-personnels>

**Pour en savoir plus sur les aménagements possibles de votre crédit immobilier :**

> [https://www.economie.gouv.fr/particuliers/difficultes-rembourser-credit-emprunt-immobilier?xtor=ES-39-\[BI\\_187\\_20201006\]-20201006-\[https://www.economie.gouv.fr/particuliers/difficultes-rembourser-credit-emprunt-immobilier\]](https://www.economie.gouv.fr/particuliers/difficultes-rembourser-credit-emprunt-immobilier?xtor=ES-39-[BI_187_20201006]-20201006-[https://www.economie.gouv.fr/particuliers/difficultes-rembourser-credit-emprunt-immobilier])

> <https://www.inc-conso.fr/content/coronavirus-covid-19-comment-amenager-le-remboursement-de-votre-credit-en-cas-de-baisse-de>



## ACTION SOLIDAIRE

### Participez à l'opération solidaire : « gagnons Tokyo avec Handisport » !

Afin de renforcer leurs engagements communs, l'ANAS et la Fédération Française Handisport souhaitent soutenir les équipes de France dans le cadre de leur préparation pour les jeux paralympiques de Tokyo mais aussi pour le développement des pôles jeunes handisport. Organisée tous les 4 ans, cette opération solidaire est essentielle à la dynamique insufflée toute l'année par la Fédération Handisport et son réseau en faveur du sport pour les personnes en situation de handicap.

Dans cette optique, venez nombreux participer à l'opération Tombola « GAGNONS TOKYO ». Plus **de 100 LOTS A GAGNER** : une voiture Renault, un séjour au Japon pour deux personnes, des voyages, des tenues équipe de France, des ordinateurs, smartphones, drones, caméras...

J'achète mes billets !!!

> <https://eticket-gagnontokyo.handisport.org/home?structure=CX10003>

Contact : 18 quai de Polangis- BP 81 Joinville le Pont cedex – Tél. **01 48 86 89 85** – Courriel : > [reseaux@anas.asso.fr](mailto:reseaux@anas.asso.fr)

Site Internet : > [www.anas.asso.fr](http://www.anas.asso.fr)



## ACTIONS SPORTIVES

### Un entraînement trail et une marche nordique à Rouen

Une trentaine de policiers ont répondu présent au rassemblement d'un trail et d'une marche nordique organisé par l'AS CRS 31 (Darnétal) le mardi 29 septembre à Bois-Guillaume. Deux distances étaient alors proposées, un 13 km (accessible à tous et à la marche nordique) et un 21 km (pour les coureurs réguliers). Un bon bol d'air dans le respect des gestes barrières en cette période difficile.

> <https://www.sportpolice.fr/actualites/entrainement-trail-et-marche-nordique-rouen-76/>



### Le régional de course d'orientation par la ligue Occitanie (FSPN)

L'association sportive de la Police de Montpellier-Hérault a organisé, soutenue par la Ligue Occitanie de la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN), le régional de course d'orientation le jeudi 24 septembre à Castries (34). La course a pu se dérouler avec l'autorisation de la préfecture et un protocole sanitaire spécifique « course » a été mis en place. L'épreuve pouvait se faire en solo ou en duo. Au total, une vingtaine de participants (dont 4 féminines) se sont « affrontés » dans une journée conviviale mais non dénuée d'esprit de compétition.

> <https://www.sportpolice.fr/actualites/regional-course-dorientation-ligue-occitanie-fspn/>



## AGENDA

### Semaine pour l'emploi des personnes handicapées



**Rendez-vous pour la prochaine SEEPH du 16 au 22 novembre 2020 !** 23 ans que LADAPT organise la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées ! Cette année encore, grâce à vous, plus de 700 actions ont été organisées en France et en Europe avec l'Agefiph et le FIPHP.

> <https://www.semaine-emploi-handicap.com/actualite/rdv-16-22-novembre-2020>

**CHSCT administration centrale** sur le site de Lumière, le **jeudi 19 novembre 2020** à 14 h 30.

**CHSCT spécial préfecture** sur le site de Lumière, le **jeudi 26 novembre 2020** à 14 h 30.

**CHSCT ministériel** sur le site Garance, le **mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020** à 14 h 30.

Compte tenu du contexte sanitaire, les instances sont désormais organisées à distance, par conférence téléphonique et/ou audiovisuelle.



### > Semaine européenne de réduction des déchets

> **Du 23 au 27 novembre en 100% dématérialisé** : la consommation responsable sera le thème de cette édition 2020, année charnière pour les déchets avec la suppression des achats de plastique à usage unique. La mission développement durable vous proposera pour l'occasion divers ateliers et vidéos en ligne à ne pas manquer ! "

Consultez le programme sur : > <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>



**Du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2020** : regroupement annuel des CMC.

## SDASAP/DRH

### > Départ



**Frédéric BOVET**, adjoint à la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel, a été nommé sous-directeur de l'accès à la nationalité française à la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité de la direction générale des étrangers en France, à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.